

2023

Communauté de communes du Lautrécois-Pays d'Agout



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
MÉNAGERS & ASSIMILÉS



Rapport à la disposition du public
sur www.cclpa.fr et dans les communes adhérentes.

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Sommaire

- I. Présentation**
- II. Compétences exercées**
- III. La collecte des déchets : organisation du service**
- IV. La collecte des déchets : bilan**
- V. Le traitement des déchets : organisation**
- VI. Le traitement des déchets : bilan**
- VII. Impact environnemental**
- VIII. Emploi et conditions de travail**
- IX. Moyens d'information**
- X. Les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets**
- XI. Budget, coût du service et financement**
- XII. Coût des différents flux des déchets**
- XIII. Les mesures de prévention**
- XIV. Bilan et perspectives**

I. Présentation

a. Le territoire

La Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout a été créée le 01 janvier 2013 et regroupe 28 communes. Elle couvre un territoire de 396,05 km².



b. Evolution démographique

Communes	Population 2018	Population 2019	Population 2020	Population 2021	Population 2022	Population 2023
Lautrec	1 776	1 781	1 783	1 755	1 731	1 706
Vielmur	1 512	1 488	1 464	1 440	1 421	1 401
Saint Paul	1 110	1 114	1 117	1 100	1 084	1 067
Damiatte	1 022	1 025	1 025	1 026	1 028	1 040
Fiac	933	929	925	921	926	926
Guitalens-I'	871	886	866	845	825	835
Vénès	780	793	813	787	759	732
Serviès	638	651	667	682	701	719
Fréjeville	636	636	637	626	623	620
Montdragon	618	620	622	624	612	599
Cuq	494	495	495	494	502	501
Jonquières	452	451	447	442	439	443
St Julien	434	433	431	436	438	443
Brousse	415	417	419	423	427	431
Teyssode	380	376	372	372	382	378
Viterbe	359	360	361	362	360	360
St Genest	305	297	289	297	303	312
Cabanès	281	285	289	281	281	281
Carbes	225	228	225	228	230	233
Puycalvel	214	217	221	217	213	210
Montpinier	191	197	208	209	211	214
Moulayrès	186	191	190	190	190	189
Laboubène	141	140	144	148	152	158
Magrin	133	132	130	128	128	127
Prades	132	131	130	127	125	123
Missècle	93	96	97	97	98	99
Peyregoux	87	81	80	79	78	77
Pratviel	84	86	87	88	89	91
TOTAL	14 502	14 536	14 534	14 424	14 356	14 317

Au 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout compte 14 317 habitants avec une densité moyenne 37 hab./km².

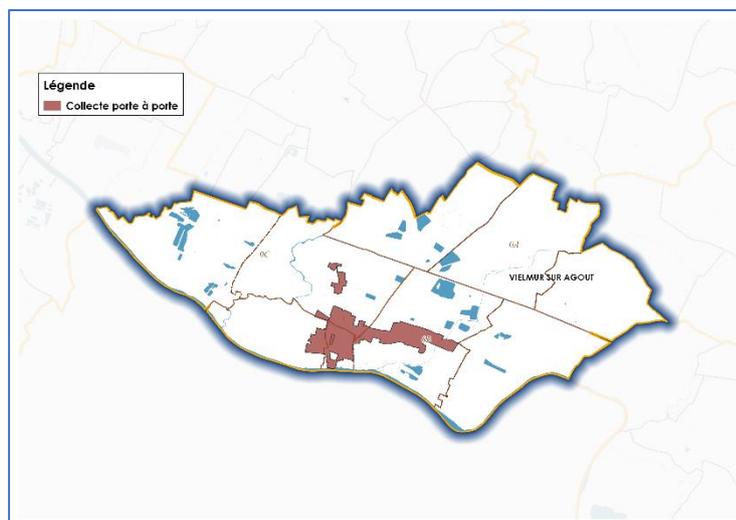
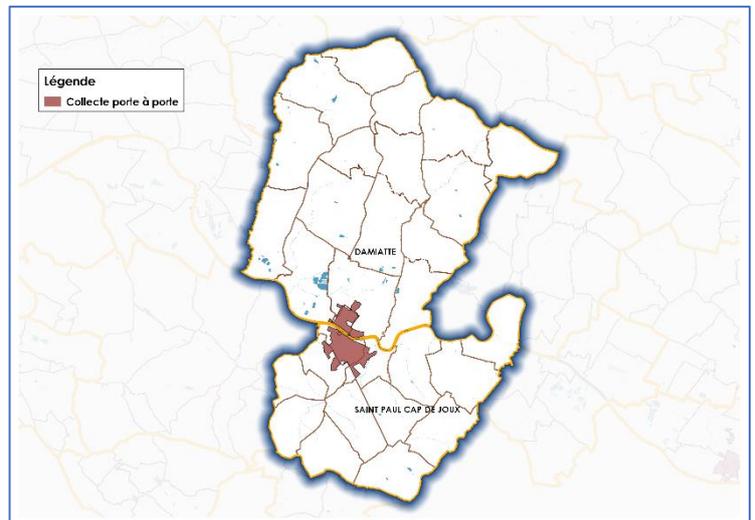
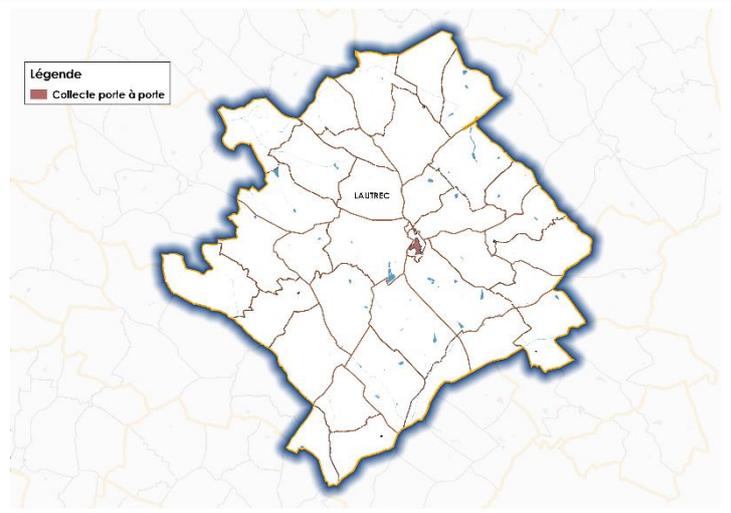
II. Compétences exercées

La collecte des déchets ménagers et assimilés se fait en régie par le service environnement de la CCLPA. La collectivité adhère au syndicat mixte TRIFYL pour le traitement de ces déchets. TRIFYL gère aussi les déchèteries : la CCLPA en compte 2 sur son territoire.

	Ordures ménagères	Recyclables	Verre
Collecte séparée	✓	✓	✓
Point d'Apport Volontaire			✓
Déchèterie		✓	✓

III. La collecte des déchets : organisation du service

La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif se fait pour la plupart du territoire en point de regroupement (bacs de 770 L). Seuls les centres de Damiatte, Lautrec, Saint Paul Cap de Joux et Vielmur sur Agout sont en collecte en porte à porte.



653 points de regroupement sont installés sur l'ensemble du territoire (1 083 bacs à ordures ménagères et 918 bacs pour le tri sélectifs). Une campagne de lavage des bacs est organisée chaque début d'année.

La collecte est effectuée par 3 équipes du lundi au vendredi.

a. Equipements liés à la collecte

	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Textile	Déchèterie
Nombre de contenants	1 083	918	124	48	2
Type de contenant	Bac 770 L	Bac 770 L	Colonne	Borne	Benne
Ratio du nombre de contenant par habitant	1 pour 14	1 pour 16	1 pour 119	1 pour 307	1 pour 7 369
Tonnages collectés en 2023	2890 T	983 T	523 T	73 T	3099 T

Les déchèteries acceptent les produits tels que :



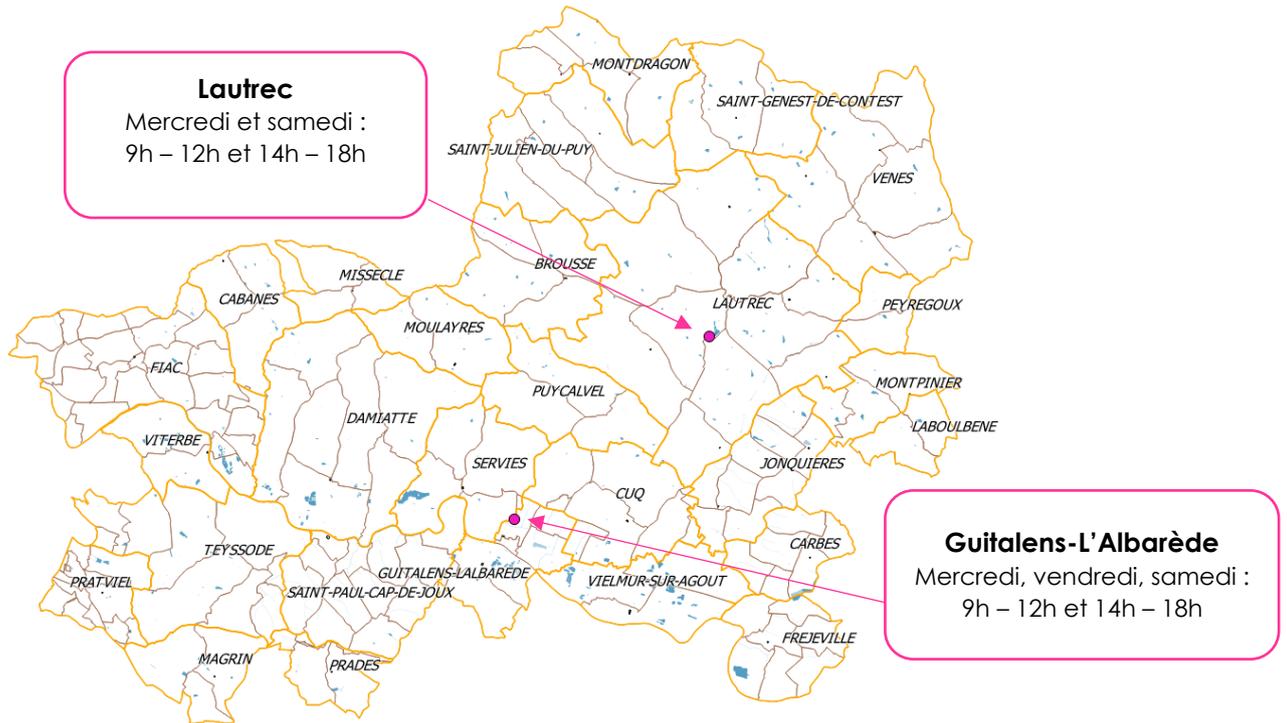
b. Fréquence de collecte

	Zone porte à porte (collecte conteneur individuel de TRI)	Zone semi rurale (collecte point de regroupement)	Zone rurale (collecte point de regroupement)
Ordures ménagères	C 2	C 2	C 1
Tri sélectif	C 1	C 1	C 1

C2 : collecte 2 fois par semaine
C1 : collecte 1 fois par semaine

c. Les déchèteries

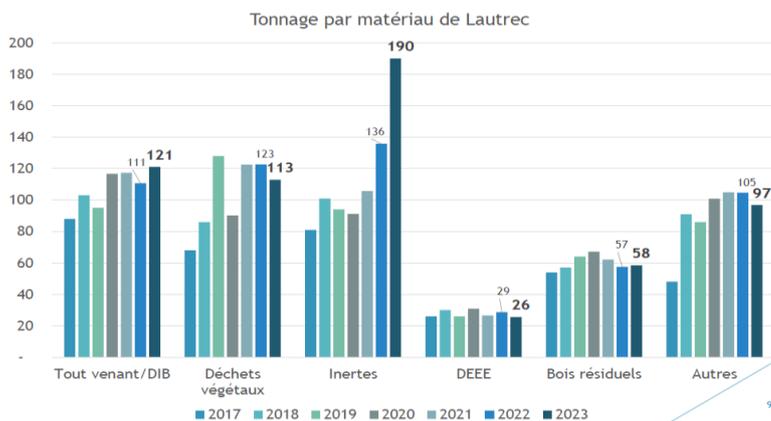
La collectivité compte 2 déchèteries sur le territoire :



Evolution de la fréquentation des déchèteries sur le territoire (en nombre d'usagers) :

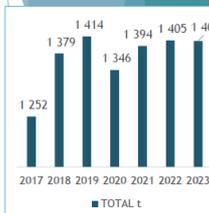
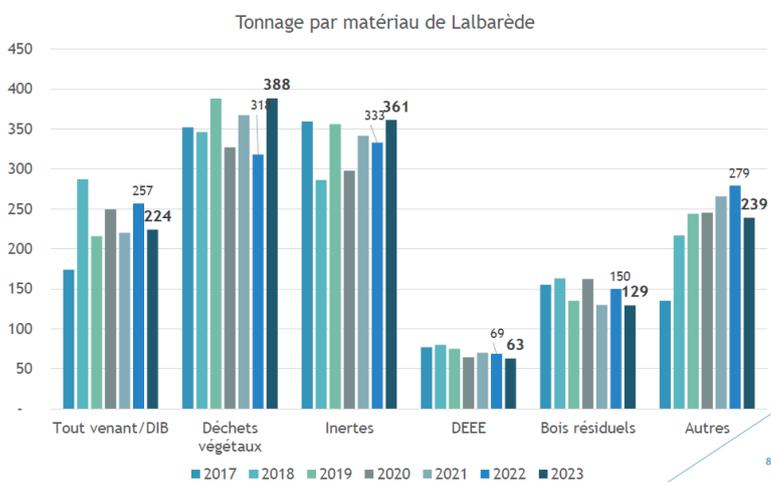
Déchèterie	2020	2021	2022	2023
Guitalens-L'Albarède	18 098	23 545	22 477	21 513
Lautrec	5 234	6 068	5 999	6 895

Déchèterie de Lautrec



Evolution 2022/2023 :
+45t soit +8%

Déchèterie de Lalbarède



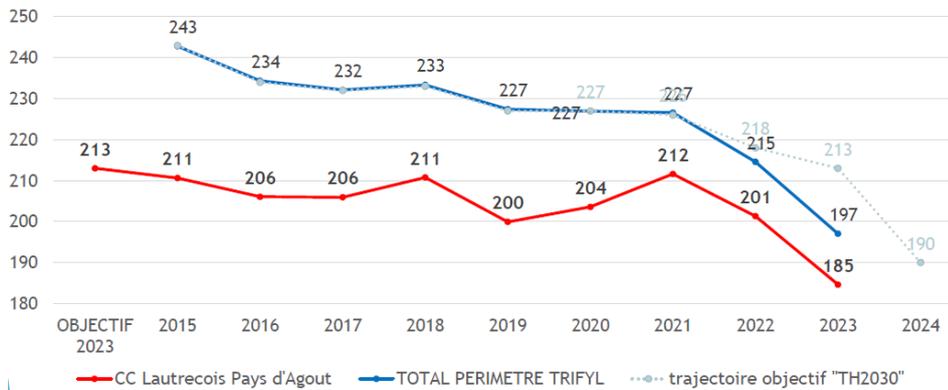
Evolution 2022/2023 :
-1t soit 0%

IV. La collecte des déchets : bilan

a. Les déchets collectés et leur évolution

Les Déchets Résiduels

Evolution du ratio des OMR en kg/hab.



Evolution
2022/2023

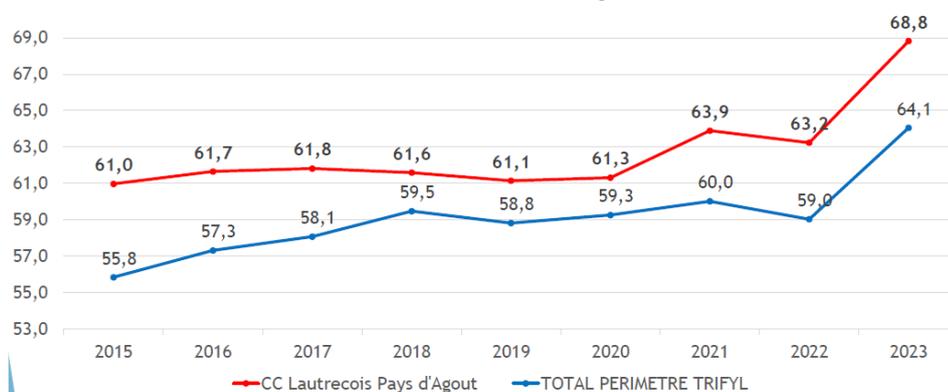
-17 kg/hab./an
Soit -8%

Périmètre TRIFYL Adhérents	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution
Tonnage d'OMR	2 940	2 899	2 913	3 057	2 906	2 959	3 052	2 890	2 643	-247t (-9%)
Population municipale	13 957	14 071	14 148	14 502	14 536	14 534	14 424	14 356	14 317	-39 hab (-0,3%)

La collecte sélective :

La Collecte Sélective -quantité

Evolution du ratio de CS en kg/hab.



Evolution
2022/2023

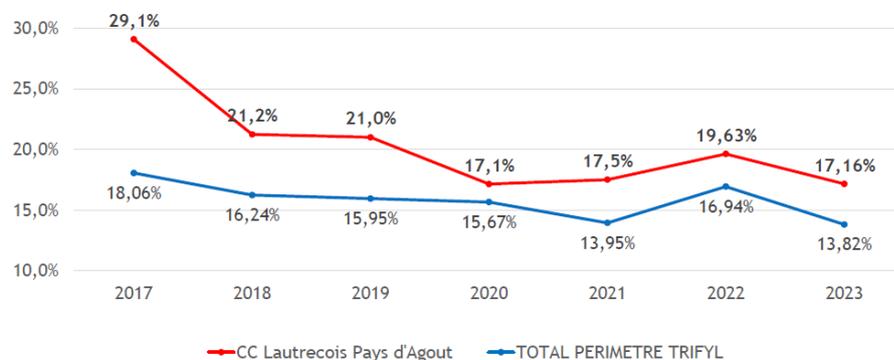
+6 kg/hab./an
Soit +9%

Périmètre TRIFYL Adhérents	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution
Tonnage de CS	851	868	875	893	889	891	922	908	983	+77t (+9%)
Population municipale	13 957	14 071	14 148	14 502	14 536	14 534	14 424	14 356	14 317	-39 hab (-0,3%)

La qualité de la collecte sélective :

La Collecte Sélective -qualité

Evolution du taux de refus



Evolution 2022/2023

- 10 t de refus
Soit -0,6 kg/hab./an

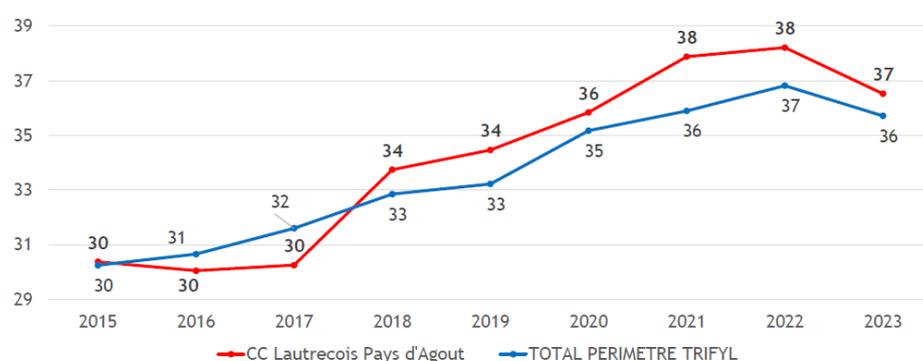
Périmètre TRIFYL Adhérents	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio de refus en kg/hab/an	17,98	13,08	12,84	10,51	11,19	12,41	11,78



La collecte du verre :

Le Verre

Evolution du ratio de Verre en kg/hab.



Evolution 2022/2023

-2kg/hab./an
Soit -4%

Périmètre TRIFYL Adhérents	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution
Tonnage de Verre	424	423	428	489	501	521	546	549	523	-26t (-5%)
Population municipale	13 957	14 071	14 148	14 502	14 536	14 534	14 424	14 356	14 317	-39 hab (-0,3%)

	2010 (Année de référence)	2021	2022	2023	Evolution (n/n-1)	Evolution (2023- 2010)
Quantité de déchets ménagers et assimilés (tous déchets confondus y compris déchèterie) – en Tonnes	5 873	6 463	6 326	6159	- 2,63 %	+ 4,86 %
<i>Ratio par hab.</i>	432	436	429	430	- 0,23 %	- 0,46 %
Quantité d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères + tri) – en Tonnes	3 725	3 974	3 801	3626	- 4,6%	- 2,65 %
<i>Ratio par hab.</i>	274	268	258	253	- 1,93 %	- 7,66 %
Quantité d'ordures ménagères – en Tonnes	2 960	3 052	2 890	2643	- 8,54 %	- 10,7 %
<i>Ratio par hab.</i>	218	206	201	184	- 8,45 %	- 15,59 %

Evolution des déchets ménagers et assimilés collectés (en kg/hab.) :

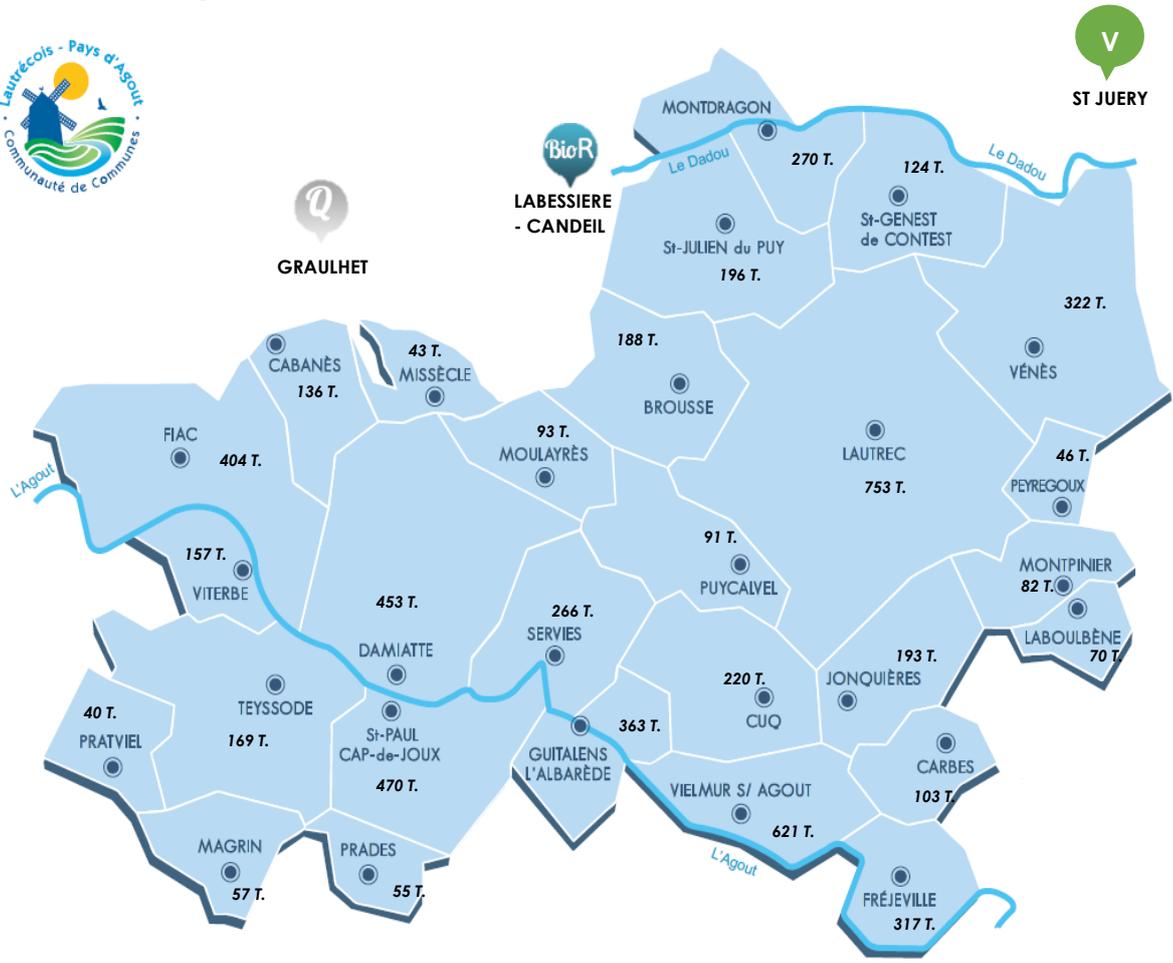
LA POUBELLE NOIRE 2023



Une baisse globale des tonnages des déchets ménagers et assimilés est observée pour 2023.

V. Le traitement des déchets : organisation

a. Origine des déchets et localisation des unités de traitement



- Centre de tri
- Bioréacteur
- Unité de valorisation et de tri des déchets ménager.
- Quai de transfert
- Plateforme de compostage
- Usine de traitement du verre



CASTRES



LABRUGUIÈRE

b. Nature des traitements

	Déchets concernés			
	Ordures ménagères	Tri sélectif	Biodéchets	Verre
Centre de tri de Labruguière		✓		
Bioréacteur de Labessière-Candeil	✓			
Quais de transfert de Castres et Graulhet	✓	✓		
Plateforme de compostage de Labruguière			✓	
Usine de traitement du verre de St Juéry				✓

- Pour valoriser les déchets résiduels, TRIFYL utilise depuis 2006 la solution du bioréacteur qui consiste en une dégradation accélérée des déchets dans des cellules étanches. Les effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) sont récupérés pour être valorisés : les eaux de percolation vont être réinjectées pour accélérer la méthanisation et le biogaz va être aspiré pour produire de l'énergie.
- Le traitement des OM se fait au bioréacteur de TRIFYL, à Labessière-Candeil (81) qui a été modifié et terminé dans l'année 2023 la construction d'une Usine de Traitement de valorisation des Déchets ménagers.



- Les emballages recyclables sont amenés au centre de tri de TRIFYL à Labruguière (81).



Les objectifs du centre de TRI de Trifyl

La prévention, c'est-à-dire la réduction des déchets, constitue une priorité. Trifyl s'y est engagé depuis 2011 et a mis en place de nombreuses actions concrètes : stop pub, lutte contre le gaspillage alimentaire, manifestations éco-responsables...

L'objectif national fixé par la Loi est ambitieux : Réduire de 15% les déchets d'ici 2030. Le défi est de taille, car les tonnages apportés en déchetterie continuent à augmenter...

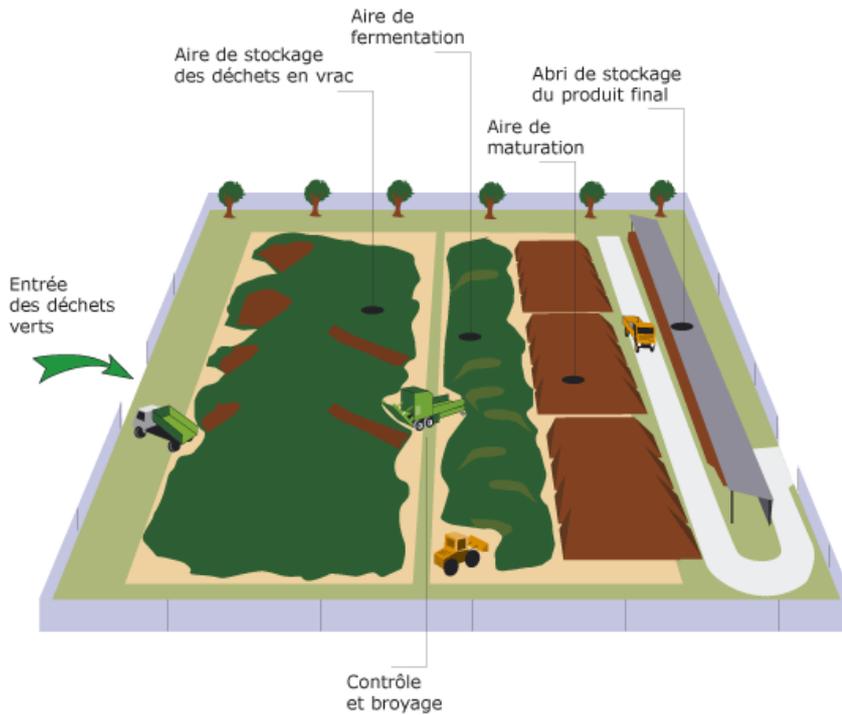
Le nouveau mode de gestion adopté par Trifyl s'appuie sur 3 équipements structurants. Fonctionnant en synergie, ils vont permettre de valoriser 80% de nos déchets ménagers en recyclables, en biogaz, en compost ou en combustible de récupération.

Aujourd'hui, sur le territoire Trifyl, 100% des emballages en plastique se trient, quelle que soit leur forme (boîtes, barquettes, pots, sacs, sachets, films...). Cette extension des consignes de tri permet de simplifier encore le geste de tri et d'augmenter les quantités de matières recyclées.

En 2023, l'extension des consignes de tri a permis de faire progresser la collecte sélective de + 5 kg/habitant/an sur le territoire Trifyl.

Le centre de tri de Labruguière a été redimensionné et modernisé pour accueillir l'ensemble des collectes sélectives du territoire et 100% des emballages et papiers du territoire, soit 30'000 tonnes par an. Après 15 mois de travaux, le nouvel équipement est entré en exploitation le 1er janvier 2023. Il sépare la collecte sélective en 12 flux de matériaux différents (cartons, papiers, plastiques, métaux...), qui sont préparés et expédiés vers des recycleurs.

- Les déchets verts amenés en déchetterie vont permettre de faire du compost grâce à la plateforme de compostage :



Le verre collecté est acheminé vers l'usine de traitement Briane Environnement :



VI. Le traitement des déchets : bilan

a. Capacité et tonnages traités

Capacité des installations :

	Bioréacteur	UTVD	Centre de tri	Plateforme	Verrerie
Capacité	200 000T.	110 000T	30 000 T.	12 000 T.	120 000 T.

b. Refus de tri et performance

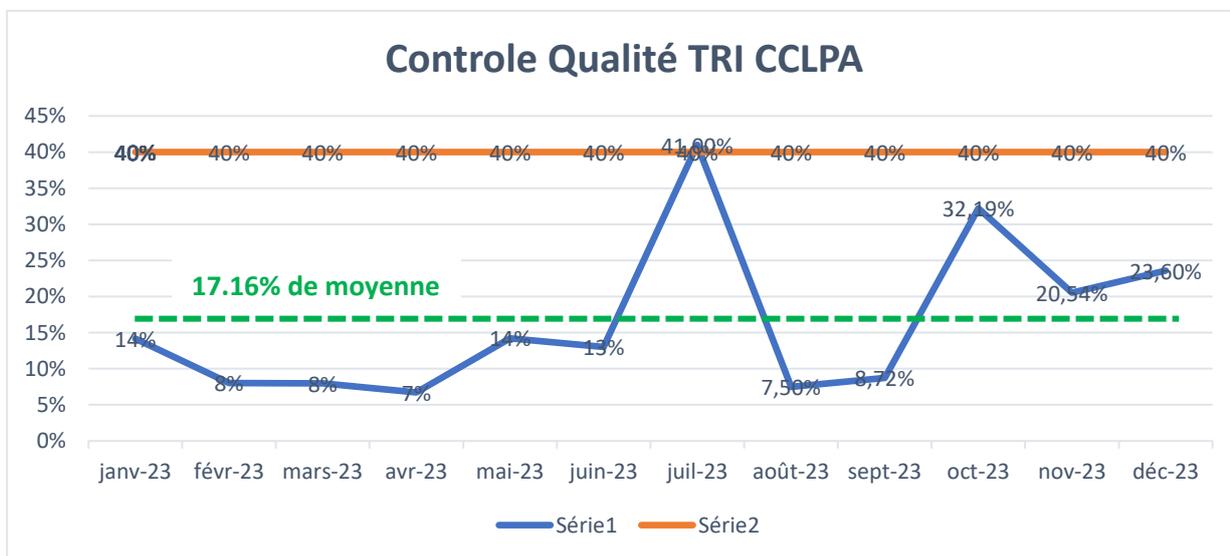
Chaque mois, un échantillon de tri sélectif d'un camion poubelle est prélevé. Celui-ci va permettre de connaître le pourcentage de déchets non recyclables présents dans le bac de tri sélectif.

C'est avec ce résultat que le coût du traitement est en partie établi :

Pourcentage de refus	Tarifs
< 15 %	0,00 € HT
≥ 15 % et < 20 %	10,00 € HT
≥ 20 % et < 40 %	20,00 € HT

Un mauvais tri augmente donc les coûts de la collectivité.

Evolution du refus de tri pour la Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout :



Malgré la hausse de ce taux en 2022, la CCLPA est restée sous le seuil des 20 % afin d'obtenir une majoration moindre. Mais en 2023 avec les extensions de la collecte de TRI ainsi que le changement de caractérisations le refus a fortement augmenté et dépasse parfois les 40%.

c. Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs

	2010 (kg/hab.)	2021 (kg/hab.)	2022 (kg/hab.)	2023 (kg/hab.)	Objectif 2025 - TRIFYL (kg/hab.)
Ordures ménagères	217,8	206,1	196,0	185,0	196
Tri sélectif	56,2	62,2	61,8	68,8	65
Verre	29,3	36,9	37,2	36	33

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout observe une diminution de la quantité d'ordures ménagères collectées (avec une hausse en 2020 et 2021 – crise sanitaire).

La collectivité doit poursuivre ses efforts de prévention et de communication afin pérenniser les résultats qu'elle a atteints en 2023 vu sa diminution (Kg/hab.) suite à la mise en place de l'extension des consignes de TRI et de rester dans les objectifs 2025 fixés par TRIFYL.

VII. Impact environnemental

L'ensemble de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif représente presque 100 000 km par an et environ 53 000 L de carburant.

La collectivité, soucieuse de l'environnement, a supprimé la collecte en porte à porte sur une commune (Guitalens-L'Albarède) en 2018.

En 2020, la CCLPA a renouvelé sa flotte en choisissant un camion mieux adapté ayant une grande capacité pouvant contenir 2 tournées de tri sans aller vider.

En 2023, la CCLPA réfléchit à la mise en place d'une collecte de tri aérienne, pour l'optimisation des tournées afin de réduire le nombre de vidage et d'augmenter le volume de collecte.

VIII. Emploi et conditions de travail

a. Caractéristiques du personnel de collecte des déchets

Le service collecte est composé de 7 agents répartis sur 3 camions-poubelle. Il y a donc une équipe avec un chauffeur et 2 ripeurs, 2 équipes avec un chauffeur et un ripeur.

Un agent s'occupe de collecter le verre à l'aide d'un camion grue sur environ une semaine par mois. Le reste de son temps, cet agent aide au remplacement de ses collègues ripeurs ou est associé au service divers/espaces verts.

L'ensemble du service dessert les 28 communes de la CCLPA du lundi au vendredi.

	Effectif	Titulaires	Contractuels
Chauffeur-ripeur	8	7	1
Mécanicien	1	1	
Agent relation usagers	1	1	
Total	10	9	1

La collectivité fait appel à des saisonniers pour les périodes d'été et d'hiver.

b. Mesures en faveur de l'hygiène et de la sécurité

Les principales améliorations obtenues résident dans le renouvellement du parc des bennes à ordures ménagères qui apporte un confort et une sécurité accrue pour l'ensemble du personnel tout en permettant une productivité plus élevée.

Depuis 2019, l'ensemble des véhicules stationnent désormais à l'intérieur du nouveau bâtiment.

En 2023, la CCLPA a effectué le lavage comme chaque année en mars, en septembre un entretien autour des PAV, cela a permis de collecter en toute sécurité.

IX. Moyens d'information

La collectivité édite deux bulletins intercommunaux par an. Ceux-ci permettent d'informer les usagers sur les actions et bilans menés par la CCLPA.

Grâce à leurs bulletins communaux, les communes transmettent aux habitants toutes les actualités de la CCLPA en matière de déchets.

Elle est aussi présente sur les réseaux sociaux (Facebook). Elle y publie tous les 15 jours sur des thématiques liées à la collecte.

De plus, la collectivité possède un site internet récent.

X. Les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

Organisation :

Année 2021	Ordures ménagères		Tri sélectif	Verre	Déchèterie
Fréquence collecte	C1 ou C2		C1	C0,25	2 Déchèteries (gérées par TRIFYL)
Collecte et contenants	PR* 1 083 Bacs 770 L	PAP** Pas de contenant	PR 918 Bacs 770 L	Apport volontaire 124 PAV***	
Transport	Géré par la CCLPA				
Traitement	Géré par TRIFYL		Géré par TRIFYL	Géré par BRIANE Environnement	

* PR : point de regroupement

** PAP : porte à porte *** PAV : point d'apport volontaire

Population desservie et quantité de déchets collectés :

Année 2010	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Déchèterie (hors gravats)	Tous flux
Population desservie	13 594	13 594	13 594	13 594	13 594
Tonnages	2 961	765	398	1 122	5 246
Kg/hab. (collectivité)	218	60	35	83	396
Kg/hab. (données nationales 2009)	242	44	30	175	588
Ecart/ratio national	-10 %	36 %	-17%	-52 %	-32 %

En 2010, les déchets collectés par la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout ont un ratio bien en-dessous que la moyenne nationale (datant de 2009). En effet, nous observons une différence de 32 % sur le total des flux.

Année 2022	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Déchèterie (hors gravats)	Tous flux
Population desservie	14 737	14 737	14 737	14 737	14 737
Tonnages	2 890	908	549	1 508	5 855
Kg/hab. (collectivité)	196	62	37	102	397
Kg/hab. (données nationales 2016)	249	50	32	162	582
Ecart/ratio national	- 21 %	24 %	16 %	- 37 %	- 32 %

Année 2023	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Déchèterie (hors gravats)	Tous flux
Population desservie	14 317	14 317	14 317	14 317	14 317
Tonnages	2643	983	523	2 010	6 159
Kg/hab. (collectivité)	185	69	36	140	430
Kg/hab. (données nationales 2016)	249	50	32	162	582
Ecart/ratio national	- 26 %	38 %	13 %	- 14 %	- 26 %

Les écarts entre les ratios sont de plus en plus importants : - 26 % sur l'ensemble des flux.

XI. Budget, coût du service et financement

a. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		CA 2022	CA 2023
40	Opération d'ordre entre section	23 499,26	0,00
2314	Construction sur sol d'autrui	23 499,26	0,00
21	Immobilisations corporelles	62 320,35	32 472,01
215731	Matériel roulant	7 065,10	9 244,23
2158	Installations, matériel et outillages techniques	0,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	55 255,25	23 227,78
TOTAL DES DEPENSES		85 819,61	32 472,01
RECETTES		CA 2022	CA 2023
001	Résultat d'investissement reporté	214 304,92	262 454,10
10	Apports, dotations, réserves	1 654,82	13 416,57
10222	FCTVA	1 654,82	13 416,57
13	Subventions d'investissement	8 730,00	0,00
1323	Département	8 730,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	123 583,97	119 893,12
28145	Installations générales, agencements et aménagements	17 556,70	20 203,98
2815731	Matériel et outillage de voirie	62 001,68	54 619,68
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 989,95	1 624,87
281828	Matériel de transport	4 560,40	3 183,72
28188	Autres immobilisations	36 475,24	40 260,87
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES		348 273,71	395 763,79
RESULTAT		262 454,10	363 291,78

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	CA 2022	CA 2023
011	Charges de gestion générale	235 074,72	244 619,07
60622	Carburants	96 562,44	108 135,30
60628	Autres fournitures non stockées	6 482,85	11 260,48
60631	Fournitures d'entretien	1 022,38	275,04
60632	Fournitures de petit équipement (outillage)	1 062,57	96,34
60636	Vêtements de travail	2 078,35	7 909,50
6068	Autres matières et fournitures	3 112,25	627,60
61351	Locations matériel roulant	7 497,07	9 300,00
61551	Entretien matériel roulant	33 048,88	23 544,47
6156	Maintenance	673,34	726,21
6161	Primes d'assurances	9 211,25	9 730,67
6184	Versement à des organismes de formation	1 983,60	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	160,95	103,80
6257	Réceptions	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 499,41	1 272,48
62871	Remboursement budget principal	68 215,00	69 524,00
6288	Autres services extérieurs	1 156,38	956,18
63512	Taxe foncière	12,00	13,00
6355	Taxes et impôts sur véhicules	1 296,00	1 144,00
012	Charges de personnel	415 784,83	436 341,17
6332	Cotisations versées au FNAL	1 200,71	247,52
6336	Cotisations C.N.F.P.T.- C.D.G.	4 923,07	5 967,01
6338	Cotisations U.R.S.S.A.F	720,40	736,75
64111	Personnel titulaire	193 422,50	200 978,13
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	4 937,28	4 145,49
64113	Personnel titulaire - NBI	0,00	901,35
64114	Personnel titulaire - indemnité inflation	900,00	0,00
64118	Autres indemnités	31 101,72	36 201,22
64131	Personnel non titulaire	46 018,75	40 973,28
64134	Personnel non titulaire - indemnité inflation	200,00	0,00
64138	Autres indemnités	6 021,54	2 446,10
6451	Cotisations U.R.S.S.A.F	44 107,04	43 675,14
6453	Cotisations Caisses de retraite	63 381,66	66 292,39
6454	Cotisations ASSEDIC	2 096,15	1 759,14
6455	Cotisations Assurances Personnel	5 441,41	5 372,54
6458	Cotisation organismes sociaux	2 120,00	2 120,00
6475	Médecine du travail	1 229,10	1 305,17
6478	Autres charges de personnel	7 963,50	23 219,94
65	Autres charges gestion courante	836 203,77	941 140,49
65561	Contribution organ. regroup. (TRIFYL)	836 201,04	941 139,28
65888	Autres	2,73	1,21
67	Charges exceptionnelles	1 453,40	0,00
673	Titres annulés (sur exercice antérieur)	1 453,40	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	123 583,97	119 893,12
6811	Dotation aux amortissements	123 583,97	119 893,12
	TOTAL DES DEPENSES	1 612 100,69	1 741 993,85

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	RECETTES	CA 2022	CA 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté	112 901,58	123 422,86
70	Autres produits de gestion courante	33 096,23	33 178,23
7078	Autres marchandises	1 125,00	1 365,00
70878	Prestations de services par d'autres redevables	31 971,23	31 813,23
72	Travaux en régie	23 499,26	0,00
722	Immobilisations corporelles	23 499,26	0,00
73	Impôts et taxes	1 553 285,00	1 685 328,00
73118	Autres contributions directes	0,00	4 263,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères	1 553 285,00	1 681 065,00
74	Dotations, subventions et participations	11 122,40	6 871,20
7478	Autres organismes	4 199,30	0,00
74888	Autres attributions et participations	6 923,10	6 871,20
75	Autres produits de gestion courante	1,04	597,10
75888	Autres produits divers de gestion courante	1,04	597,10
77	Produits exceptionnels	487,16	12,00
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	0,00	12,00
7788	Produits exceptionnels divers	487,16	
013	Atténuation des charges	1 130,88	16 298,02
6419	Remb. sur rémunér. personnel	1 130,88	2 385,52
6479	Remb. sur autres charges sociales	0,00	13 912,50
	TOTAL DES RECETTES	1 735 523,55	1 865 707,41
	RESULTAT	123 422,86	123 713,56

XII. Coût des différents flux des déchets

Nous rappelons que la Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout gère la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre. Le traitement des déchets revient à TRIFYL.

Coût de chaque flux de déchets :

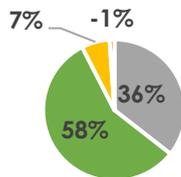
2010	Capitation	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Total
Coût TTC	134 172,00 €	214 494,00 €	24 087,00 €	- 4 166,88 €	368 586,12 €

2021	Capitation	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Total
Coût TTC	325 754,00 €	396 174,26 €	31 889,07 €	- 17 605,18 €	736 212,15 €

2022	Capitation	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Total
Coût TTC	372 846,10 €	438 702,00 €	28 226,00 €	- 17 690,00 €	822 084,10 €

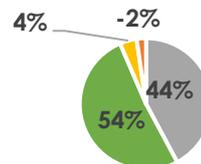
2023	Capitation	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Total
Coût TTC	425 044,55€	439 176,24 €	33 014,50 €	- 15 948,45 €	881 286,84 €

Répartition des coûts en fonction du flux de déchets (2010)



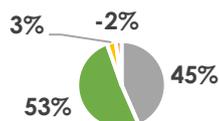
■ Capitation ■ Ordures ménagères

Répartition des coûts en fonction du flux de déchets (2021)



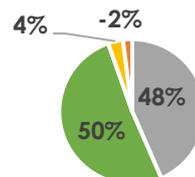
■ Capitation ■ Ordures ménagères
■ Tri sélectif ■ Verre

Répartition des coûts en fonction du flux de déchets (2022)



■ Capitation ■ Ordures ménagères
■ Tri sélectif ■ Verre

Répartition des coûts en fonction du flux de déchets (2023)

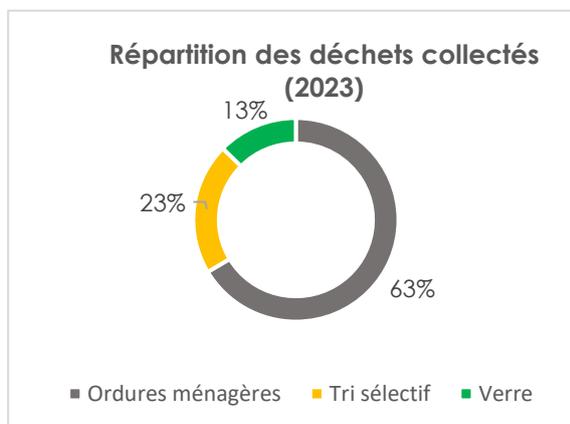
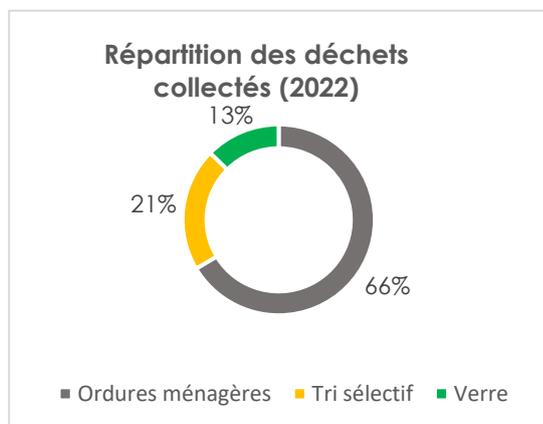
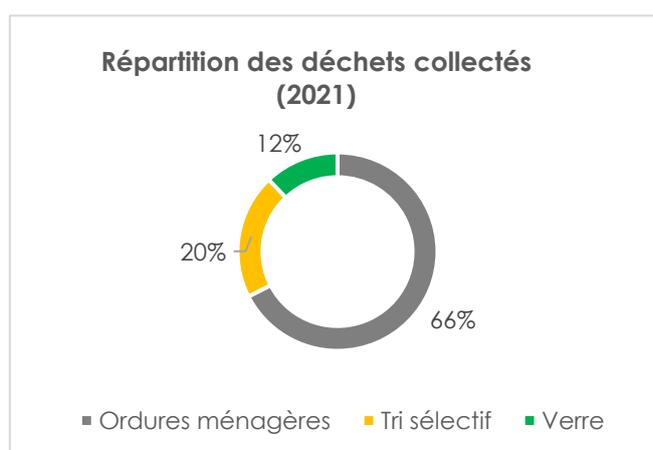
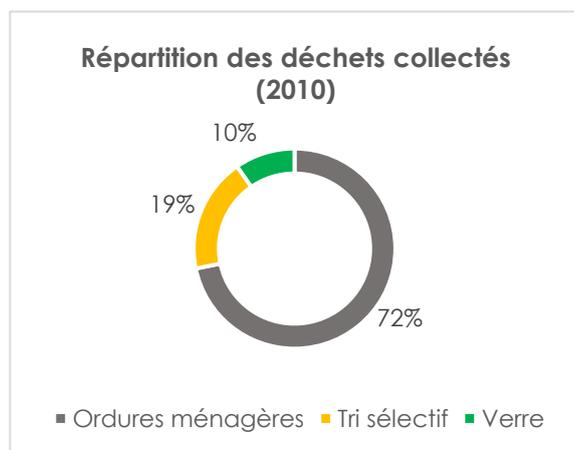


■ Capitation ■ Ordures ménagères ■ Tri sélectif ■ Verre

L'ensemble des colonnes à verre du territoire sont relevées par la collectivité. Ce flux représente donc une recette pour la CCLPA, car ce service est refacturé à Trifyl par le biais d'une convention.

Quantité de déchets collectés (hors déchèterie et textile) :

Tonnages	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Total
2010	2 961	765	398	4 124
2021	3 052	922	546	4 520
2022	2 890	911	549	4 349
2023	2 643	983	523	4 149

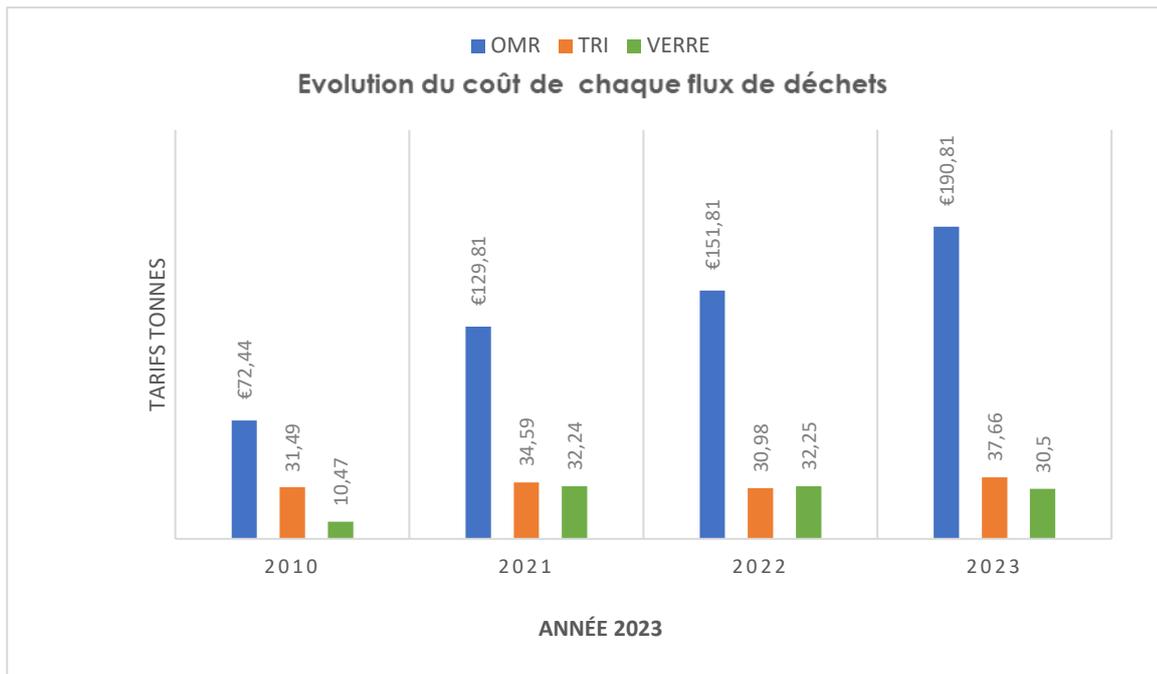


Le tonnage d'ordures ménagères revient à la baisse après deux années difficiles (crise sanitaire).

Il faut prendre en compte l'évolution des consignes de TRI en 2023.

Coûts des différents flux en € par tonne :

	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre
2010	72,44 €/T	31,49 €/T	- 10,47 €/T
2021	129,81 €/T	34,59 €/T	- 32,24 €/T
2022	151,81 €/T	30,98 €/T	- 32,25 €/T
2023	190,81 €/T	37,66 €/T	- 30,50 €/T



Le coût du tri sélectif à la tonne se voit diminuer : cette évolution est due à une meilleure qualité du tri.

Depuis la fusion en 2013, la totalité du verre collecté équivaut à une recette pour la CCLPA.

XIII. Les mesures de prévention

Afin de réduire au mieux les déchets à la source, la Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout a déployé plusieurs outils.

a. Promotion du compostage

La CCLPA proposait 2 types de composteurs à des tarifs préférentiels :

- En plastique recyclé (440 L) à 20 € ;
- En bois (400 L) à 25 €.

Cette action a permis à 490 foyers de s'équiper en 4 ans.

La CCLPA en 2023 en partenariat avec TRIFYL est aussi intervenue dans les écoles afin d'équiper l'établissement et de sensibiliser les élèves aux gestes du compostage, de tri sélectif et de gaspillage alimentaire.

DATE	TYPES	LIEU	DEMANDEUR	COLLECTIVITES	PUBLIC	THEME OBJECTIF	NOMBRE
13/07/2023	Animation	Lautrec	Caravane du sport CDOS	CCLPA	Grand Public	Tri cup	180
23/11/2023	Visite	Pôle énergies renouvelable (Labessière)	école de Lautrec	CCLPA	scolaire	Visite PER	50
07/12/2023	Visite	Centre de tri (Labruguière)	Ecole de Lautrec	CCLPA	scolaire	Visite CDT	50
						Total de personnes sensibilisées	280

b. STOP PUB



L'autocollant *STOP PUB* sur la boîte aux lettres permet de réduire le gaspillage des prospectus. Il est disponible en mairie ou dans les locaux de la collectivité.

c. Collecte de textiles, linges et chaussures

La collecte des TLC est gérée par LE RELAIS 81, situé à Bout du Pont de l'Arn (81).

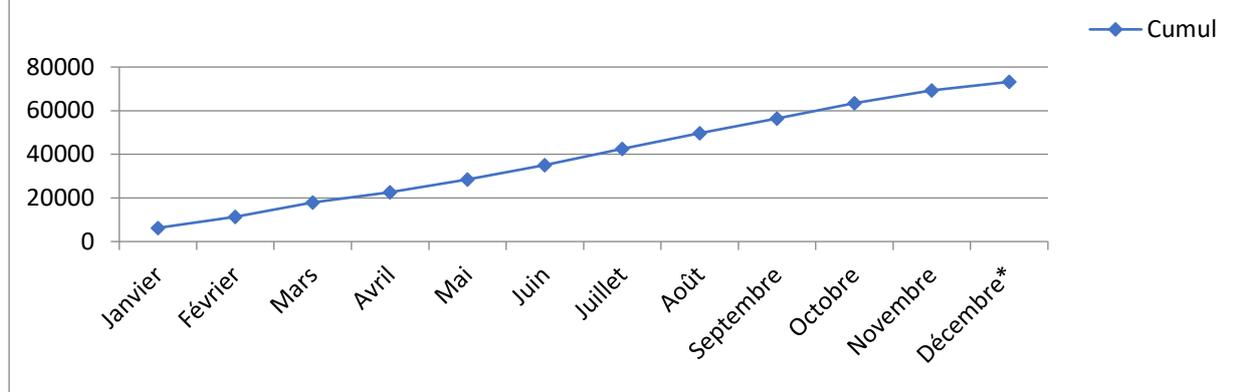


Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables.

En 2021, la Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout comptait 48 bornes textile.

97 % des TLC sont valorisés :

Le Relais - Collecte des TLC - Cumul 2023 de la CCLPA



- Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans les 73 boutiques Ding Fring du Relais ou destinés à l'export.
- Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés par le Relais dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières à partir desquelles est notamment fabriqué l'isolant Métisse®.
- La matière non valorisée représente 3 % des volumes collectés, dont la majeure partie sera utilisée en valorisation énergétique.

Les tonnages collectés sur le territoire de la CCLPA :

2018	2020	2021	2022	2023
70 T	61 T	73 T	73 T	73 T

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Le RELAIS 81 n'a pas pu collecter les bornes pendant près de 2 mois.

d. Indicateurs globaux de prévention

	2010 (année de référence)	2022	2023	Evolution
Quantité de déchets ménagers et assimilés produits (inertes compris) – DMA en Tonnes	5 873	6 326	6 159	
Ratio par hab.	432	429	430	- 0.23 %
Quantité d'ordures ménagères et assimilées produites – OMA en Tonnes	3 725	3 801	3 626	
Ratio par hab.	274	257	253	- 1.93 %
Quantité d'ordures ménagères produites – OMR en Tonnes	2 960	2 890	2 643	
Ratio par hab.	218	196	184	- 8.45 %

En plus de 10 ans, nous constatons une diminution globale de l'ensemble des déchets collectés. Nous pouvons penser que cette évolution est due aux moyens de communication et de prévention déployés par la Communauté de Communes.

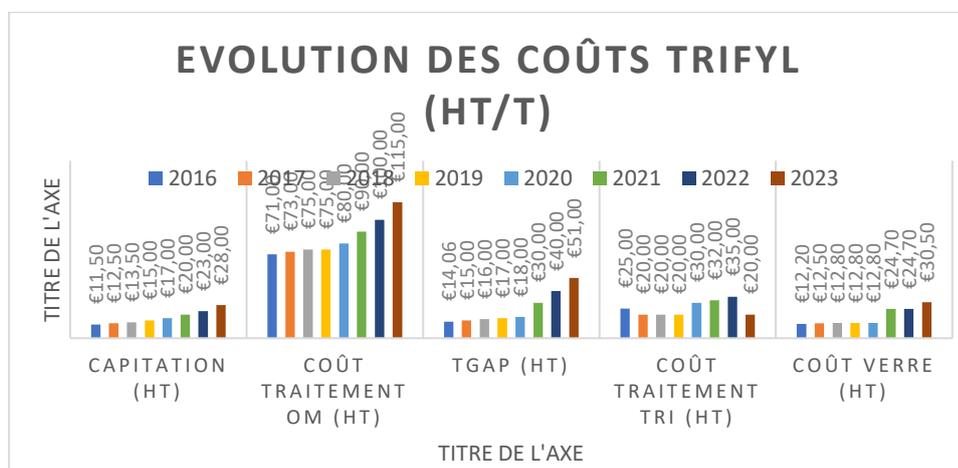
XIV. BILAN ET PERSPECTIVES

a. Bilan 2023

- Depuis la fusion de la CCLPA, les élus ont décidé de ne pas augmenter la TEOM malgré l'évolution des coûts liés au traitement des déchets.

En 2017, une étude a démontré que l'élimination des déchets demeure trop peu chère en France pour vraiment encourager à la prévention et au recyclage. Face à ce constat, le Parlement a ainsi adopté une hausse crantée, en 2021 d'abord, puis progressivement jusqu'en 2025, de la fiscalité applicable aux décharges (centres de stockage) et aux usines d'incinération ([loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018](#)).

L'objectif de la TGAP **est avant tout d'éviter l'envoi de déchets en décharge et incinération en incitant les usagers à trier davantage.**



TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui s'applique sur les ordures ménagères

Suite à cette décision, TRIFYL a dû revoir ses tarifs à la hausse jusqu'à atteindre une TGAP de 65 € HT la tonne en 2025.

Afin de gérer au mieux cette évolution, la TEOM a donc été augmentée en 2022, comme en 2021 mais en 2023 la CCLPA a fait le choix de du maintien des taux et de ne pas les augmentés.

	Taux rural (Collecte des ordures ménagères en bacs collectifs 1 fois par semaine)	Taux intermédiaire (Collecte des ordures ménagères en porte à porte 1 fois par semaine ou en bacs collectifs 2 fois par semaine)	Taux plein (Collecte des ordures ménagères en porte à porte 2 fois par semaine)
2020	12,4 %	13,6 %	14,7 %
2021	13,4 %	14,7 %	15,9 %
2022	15,0 %	16,5 %	17,8 %
2023	15,0 %	16,5 %	17,8 %

La Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout a effectué les actions suivantes pour 2023 :

Le changement d'agent en charge de la collecte au mois de juin 2023, a permis de faire un état des lieux pour une optimisation du service suite à l'extension des consignes de TRI : suppression des caissettes, réorganisation des tournées, distribution des conteneurs individuels, changement de certains bacs collectifs OM par des bacs collectifs de tri.

- La 1^{ère} modification de la collecte :

Le mardi après le vidage des OM nous avons mis en place sur le retour le démarrage de la collecte de TRI un peu plutôt dans la matinée. Cela a permis de collecter le TRI sur deux jours et demi pour donner un peu plus de temps de collecte afin d'aider à pallier l'augmentation du TRI sur les PAV.

- La 2^{nde} modification :

Le vidage d'un camion l'après-midi de TRI a permis de privilégier la collecte et de ne pas compacter la totalité du volume du camion pour éviter la montée totale du compactage hydraulique (surchauffe des flexibles et de la pompe) = préservation de la mécanique avec un meilleur rendement de compactage le lendemain matin

- Poursuivre l'opération de compostage individuel ;
- Promouvoir le « STOP PUB » ;
- Maintenir les animations scolaires ;

b. Les perspectives - objectifs 2024

La Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout envisage les actions suivantes pour 2024 :

- Poursuivre l'opération de compostage individuel. Seulement un composteur plastique à la vente au tarif de 30€ (le tarif du composteur bois étant trop onéreux) ;
- Maintenir les animations scolaires ;
- Mise en œuvre du Plan local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- **Mise en place d'une collecte de tri aérienne pour optimiser le service sur l'ensemble des tournées et augmenter le volume de collecte :**
 - Dans un premier temps, la CCLPA a décidé que la mise en place de cette nouvelle méthode de collecte, sera réalisée sur les plus gros emplacements. Grâce à ce travail de repérage, nous avons identifié la possibilité de faire deux circuits de collecte de tri via les colonnes aériennes.
Cette sélection ne modifiera pas les emplacements (pas de travaux de génie civil), mais soulagera les trois tournées de TRI existantes.
La CCLPA, effectue la collecte de verre en aérien, cela implique qu'elle possède déjà les moyens nécessaires de collecte. De petites modifications sont néanmoins à prévoir afin d'harmoniser l'accroche de levage sur l'ensemble des colonnes, ainsi que l'achat de bennes adaptées à la future collecte.
 - La mise en place de cette collecte apportera, pour le service plusieurs avantages :
 - Permettre de mieux répartir la collecte de TRI sur les différentes tournées existantes,
 - D'augmenter les volumes collectés ainsi que sa qualité,
 - De diminuer le débordement,
 - Mais aussi de supprimer des rangées de conteneurs qui visuellement ne donnent pas envie au geste de TRI. Des emplacements propres et moins volumineux sont souvent plus respectés et incitent au geste de TRI.
 - La collectivité présentera le choix de la mise en place de la collecte de proximité dans le but d'apporter une solution sur l'augmentation des volumes de TRI à la population. D'abord sur les points les plus sollicités des 28 communes, ce qui permettra de voir l'évolution des consignes de TRI, mais également d'ajuster cette nouvelle collecte tout au long de l'année.
 - Pour pallier l'augmentation du volume de TRI (+9%) et aux débordements des bacs, la collectivité, avec l'aide de sa chargée de communication, souhaite mettre en place une communication :
 - Visuelle sur les colonnes aériennes (stickers)
 - Mais aussi faire une large communication sur l'ensemble de son territoire avec la diffusion d'un courrier, d'un mémo tri qui viendront expliquer aux usagers l'objectif et la volonté de la collectivité de faire évoluer la qualité du tri,
 - De plus pour permettre de rassembler un maximum de personnes sur le sujet, la CCLPA mettra en place une ou des commissions pour étudier les meilleurs choix à faire ces colonnes (grandeurs et nombres d'opercules par colonnes, travail sur le visuel, explications aux représentants de chaque commune concernées...)
 - La collectivité va répondre par ailleurs à l'appel à projet de CITEO pour prétendre à des aides de financement pour la mise en place de la collecte de proximité.
- Réflexion sur les lieux de pause dans les locaux de la CCLPA (Centre techniques de Lautrec et/ou Maison du Pays à Serviès).